

INTERNATIONAL SAILING FEDERATION

Voile

A. Épreuves (10)

ÉPREUVES MASCULINES (6)	ÉPREUVES FEMININES (4)
Planche à voile Dériveur monoplace Dériveur monoplace lourd Dériveur biplace Skiff Quillard	Planche à voile Dériveur monoplace Dériveur biplace Match racing

B. Quota

	QUALIFICATION	PLACES POUR PAYS HOTE	TOTAL
Hommes	228	9	237
Femmes	136	7	143
TOTAL	364	16	380

QUOTA PAR NOC	
Hommes	9 (Maximum 1 embarcation par épreuve)
Femmes	7 (Maximum 1 embarcation par épreuve)
TOTAL	16

C. Admission des athlètes

ADMISSION DES ATHLETES
Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique actuellement en vigueur et seuls ceux qui respectent la Charte pourront participer aux Jeux Olympiques.
Pour pouvoir être sélectionnés par les CNO et recevoir une place de qualification, les athlètes doivent avoir été placés au classement mondial officiel de l'ISAF entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 1 ^{er} juillet 2012.

D. Système de qualification

PRINCIPES DE QUALIFICATION
(a) Championnats du monde 2011 de l'ISAF (CM 2011 ISAF) Pour 75 % du quota d'inscriptions dans chaque épreuve, les places de qualification seront attribuées aux CNO les mieux placés aux Championnats du monde 2011 de l'ISAF.
(b) Championnats du monde 2012 (CM 2012) Pour 25 % du quota d'inscriptions dans chaque épreuve, la qualification s'obtiendra lors des championnats du monde 2012 ou d'une autre manifestation agréée par l'ISAF devant se terminer au plus tard le 1 ^{er} juin 2012. Les CNO déjà qualifiés par le biais de régates de qualification antérieures ne seront pas pris en considération. La régate de qualification pour l'épreuve féminine de match racing sera validée par l'ISAF mais il n'est pas nécessaire que ce soit un championnat du monde.

- (c) Une régates de qualification ne sera pas considérée comme valable pour une épreuve olympique si le nombre requis de courses dans la classe concernée, conformément au règlement de l'ISAF, n'est pas réuni pour produire un résultat officiel.
- i) Si une régates de qualification 2011 n'est pas valable pour une épreuve olympique, alors son quota de places sera attribué à la régates de qualification 2012.
 - ii) Si la régates de qualification 2012 n'est pas valable pour une épreuve olympique, alors son quota de places sera attribué rétroactivement à la régates de qualification 2011.
 - iii) Si les deux régates de qualification ne sont pas valables pour une épreuve olympique au 1er juin 2012, alors le comité de qualification de l'ISAF sélectionnera toutes les qualifications pour cette épreuve.

SYSTEME DE QUALIFICATION DETAILLE	CM 2011 ISAF	CM 2012	HOTE	N. TOTAL D'EMBARCATIONS	N. TOTAL D'ATHLETES
Hommes					
Planche à voile	28	9	1	38	38
Dériveur monoplace	35	12	1	48	48
Dériveur monoplace (lourd)	18	6	1	25	25
Dériveur biplace	19	7	1	27	54
Skiff	14	5	1	20	40
Quillard	11	4	1	16	32
Femmes					
Planche à voile	20	7	1	28	28
Dériveur monoplace	29	9	1	39	39
Dériveur biplace	14	5	1	20	40
Match racing	8	3	1	12	36
TOTAL	196	67	10	273	380

REPRESENTATION DU PAYS HOTE

Le pays hôte a droit directement à une place dans chaque épreuve.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE

Les CNO admissibles peuvent demander des invitations auprès de la commission tripartite. Toutefois, aucune ne sera directement allouée sur le quota pour la voile. Si la commission reçoit de la part de CNO des demandes d'invitation répondant aux critères fixés, celles-ci pourront être honorées à l'aide de places non utilisées par les CNO. Cette attribution se fera selon les étapes définies au point F du présent document.

Le 1^{er} novembre 2011, le Comité International Olympique prendra contact avec tous les CNO pouvant prétendre à des places d'invitation de la commission tripartite.

Les CNO ont jusqu'au 16 janvier 2012 pour soumettre leurs demandes de places d'invitation de la commission tripartite. A la fin de la période de qualification, entre le 1^{er} mai et le 9 juillet 2012, la commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places d'invitation aux CNO respectifs.

De plus amples détails concernant les places sur invitation figurent dans le document intitulé "Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO" distribué avec les critères de qualification et de participation aux Jeux de la XXX^e Olympiade à Londres en 2012.

E. Processus de confirmation des places**PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES**

L'ISAF indiquera les places de qualification attribuées aux CNO/associations nationales après les championnats du monde de voile 2011 et chaque régates de qualification. Tous les CNO, y compris le pays hôte, auront jusqu'au 1^{er} juin 2012 pour confirmer à l'ISAF l'utilisation de toutes les places de qualification. Après cette date, les places non confirmées seront réattribuées par le comité de qualification de l'ISAF conformément au processus indiqué ci-dessous et l'ISAF confirmera la réattribution des places inutilisées avant le 18 juin 2012.

F. Réattribution des places inutilisées**PLACES INUTILISEES SUR QUOTA FI**

Les places de qualification inutilisées peuvent être prises de n'importe quelle épreuve, à l'exception de l'épreuve féminine de match racing. Toute place inutilisée après le 1^{er} juin 2012 sera réattribuée par le comité de qualification de l'ISAF. Elles serviront d'abord à honorer les demandes de places sur invitation de la commission tripartite. Les places restantes seront ensuite allouées selon le processus indiqué pour la réattribution des places de la commission tripartite inutilisées.

Pour l'épreuve féminine de match racing, les places inutilisées seront allouées séparément sur la base de l'ordre d'arrivée à la régates de qualification de match racing 2012 afin de maintenir le nombre d'embarcations à 12.

PLACES INUTILISEES SUR QUOTA PAYS HOTE

Les places seront réattribuées selon le processus défini ci-dessous pour la réattribution des places de la commission tripartite inutilisées.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Si la commission tripartite ne parvient pas à réattribuer toutes les places inutilisées du quota FI, celles-ci seront réattribuées selon la procédure ci-dessous :

Les CNO souhaitant obtenir des places inutilisées devront avoir déposé une demande auprès de l'ISAF le 1^{er} juin 2012 au plus tard, en précisant l'épreuve (ou les épreuves) sur laquelle (lesquelles) porte la demande. Dans leur demande, les CNO devront confirmer l'utilisation des places en cas d'attribution. Les demandes pourront porter sur plus d'une épreuve, étant entendu que des places seront initialement proposées dans les quatre épreuves citées ci-dessous:

- Planche à voile hommes
- Planche à voile femmes
- Dériveur monoplacement hommes
- Dériveur monoplacement femmes

À l'issue de la seconde des deux régates de qualification olympique, l'ISAF préparera une liste de réattribution des places inutilisées. La liste reposera sur l'ordre d'arrivée dans cette deuxième régates de qualification. En seront exclus les CNO qui se seront qualifiés à l'occasion des épreuves de qualification olympique.

Étape 1 : Attribution des places inutilisées aux CNO qui ne sont pas autrement représentés lors de la compétition olympique de voile

À l'issue des épreuves de qualification olympique, les places inutilisées seront proposées en premier lieu aux CNO qui ne seront pas déjà représentés dans une épreuve olympique. Elles seront initialement allouées aux CNO d'Afrique et d'Océanie (dans cet ordre), qui étaient sous-représentés lors de la précédente compétition olympique de voile par rapport au nombre d'associations continentales existantes dans ce groupe continental.

Les places inutilisées seront d'abord allouées dans les épreuves suivantes :

- Planche à voile hommes
- Planche à voile femmes
- Dériveur monoplace hommes
- Dériveur monoplace femmes

Les places inutilisées seront allouées aux CNO les mieux classés sur la liste de réattribution des places inutilisées. La première place sera remise dans l'épreuve de planche à voile messieurs, la deuxième dans l'épreuve de planche à voile dames et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places inutilisées aient été attribuées. Une fois qu'un CNO aura obtenu une place inutilisée dans une épreuve donnée, il ne pourra plus recevoir d'autres places.

L'ordre d'attribution des places inutilisées par épreuve peut être modifié afin de maintenir le quota d'athlètes hommes et femmes indiqué au point B.

Si des places sont encore disponibles après attribution aux quatre (4) épreuves indiquées ci-dessus, elles seront allouées selon le même principe aux cinq épreuves restantes, soit :

- Dériveur monoplace hommes (lourd)
- Dériveur biplace hommes
- Dériveur biplace femmes
- Skiff hommes
- Quillard hommes

Une fois l'étape 1 terminée pour les pays d'Afrique et d'Océanie, et s'il reste encore des places inutilisées, alors le processus sera répété pour les pays des autres continents, à savoir l'Asie, l'Amérique et l'Europe (dans cet ordre).

Étape 2 : Attribution des places inutilisées restantes

S'il reste encore des places au terme de l'étape 1 :

- Les places inutilisées seront attribuées aux CNO représentés dans une autre épreuve selon le processus de l'étape 1;
- Les places inutilisées seront attribuées aux CNO représentés dans deux autres épreuves selon le processus de l'étape 1;
- Et ainsi de suite jusqu'à épuisement de toutes les places inutilisées.

G. Période de qualification

DATE	ÉCHEANCE
1 ^{er} novembre 2011	Le CIO prendra contact avec tous les CNO pouvant prétendre à des places d'invitation de la commission tripartite
3 - 18 décembre 2011	Championnats du monde de voile de l'ISAF (Perth, AUS)
16 janvier 2012	Date limite pour les CNO pour soumettre leur demande de places sur invitation de la commission tripartite
Date à confirmer	Championnats du monde classe 470 (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Championnats du monde classe 49er (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Finn Gold Cup (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Championnats du monde classe Laser (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Championnats du monde classe Laser Radial (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Championnats du monde classe RS X (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Championnats du monde classe Star (lieu à déterminer)
Date à confirmer	Épreuve de qualification classe Elliott 6m (lieu à déterminer)
1 ^{er} mai – 9 juillet 2012	La commission tripartite confirmera, par écrit, aux CNO l'attribution des places sur invitation

1 ^{er} juin 2012	Les CNO confirment l'utilisation des places de qualification
18 juin 2012	L'ISAF confirme la réattribution des places inutilisées sur quota FI
9 juillet 2012	Date limite à laquelle les formulaires d'inscription devront parvenir au comité d'organisation des Jeux de 2012 à Londres